

N °2020-14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE 83840 LA ROQUE-ESCLAPON**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de convocation

Date d'affichage

25 Mai 2020

25 Mai 2020

SEANCE DU TRENTE MAI DEUX MILLE VINGT

L'an deux mille vingt, le Trente du mois de MAI, à dix heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PEREZ LEROUX Nathalie, Maire de la Commune,

Présents : Messieurs PERRIMOND Bernard, PERRIMOND Jean-Noël, BELISAIRE Thomas, Adjoint, Mesdames BREZINA Yana, MOREL Annick, OLIVIER Françoise, FABRE Guillaume, BELISAIRE Louis, ORSET Loïc, BONOME Stéphane, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : PERRIMOND Jean-Noël.

Objet : Election des délégués au syndicat intercommunal – SIVU Ecole de la Bastide.

Le Conseil Municipal de la Commune de LA ROQUE-ESCLAPON,
Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat Intercommunal S.I.V.U. Ecole de la Bastide,
Vu l'article des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués à élire,
Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants permettant de siéger au sein du S.I.V.U. Ecole de la Bastide,
Considérant que le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués.
Messieurs FABRE Guillaume et BELISAIRE Louis sont candidats à cette fonction.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

○ **Election des délégués titulaires : Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins :	11
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	06

Ont obtenu :

FABRE Guillaume : 11 voix,
BELISAIRE Louis : 11 voix,

Messieurs FABRE Guillaume et BELISAIRE Louis, ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués titulaires.

○ **Election des délégués suppléants : Premier tour de scrutin**

○

Mesdames PEREZ LEROUX Nathalie et MOREL Annick sont candidates à cette fonction

Nombre de bulletins :	11
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	0

Envoyé en préfecture le 06/06/2020

Reçu en préfecture le 08/06/2020

Affiché le

ID : 053-2130094020090-2020_14-DE

Reçu
Levraut

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 06

Ont obtenu :

Madame PEREZ LEROUX Nathalie : 11 voix,

Madame MOREL Annick : 11 voix,

- Mesdames PEREZ LEROUX Nathalie, et MOREL Annick ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamées déléguées suppléantes.

Fait et délibéré en Mairie de La Roque-Esclapon, les jour, mois, et an susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'acte original.

Madame le Maire
Nathalie PEREZ LEROUX



Acte rendu exécutoire
après dépôt en **08 JUIN 2020**
Préfecture le
et publication ou notification
le **08 JUIN 2020**

Le Maire,

